

Plan Paysage & Transition Énergétique en Pays Vallée de la Sarthe

Note de synthèse

1. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

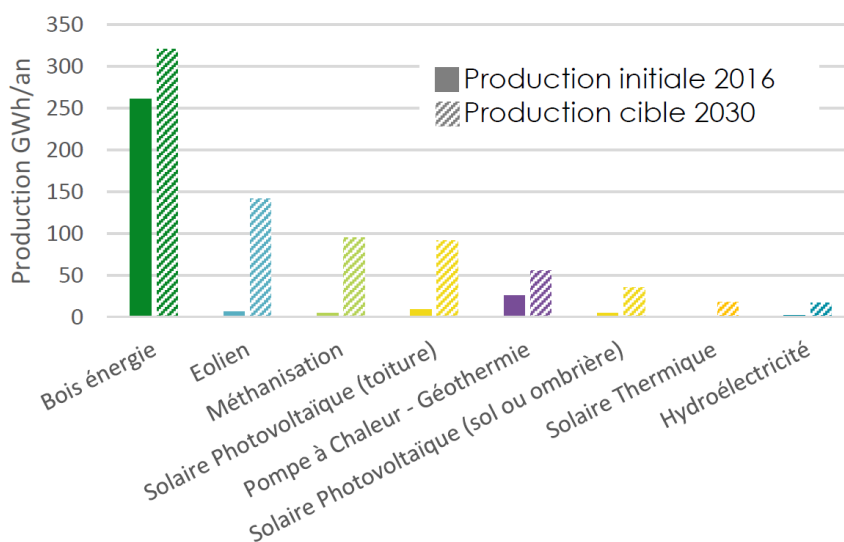
Une politique énergie-climat ambitieuse

Le Pays Vallée de la Sarthe est situé au sud-ouest du département de la Sarthe et regroupe trois Communautés de Communes : LBN Communauté, Pays sabolien et Val de Sarthe, pour un total de 62 communes et environ 79 000 habitants.

Le PCAET (validé en décembre 2020) ambitionne de devenir territoire à Energie Positive en 2050 et pour cela, vise l'atteinte des objectifs suivants :

- une baisse des consommations énergétiques de 16%, reposant pour un tiers sur le secteur transport de personne et mobilité, un quart sur le résidentiel ;
- une baisse de 15,2% des émissions de gaz à effet de serre ;
- une augmentation de +147% de la production locale d'énergies renouvelables (potentiel théorique maximal estimé à 2 607 GWh contre 314 GWh actuellement produits) ;
- une augmentation des capacités de stockage carbone de +18%.

Actuellement, la consommation énergétique territoriale s'élève à 2 765 GWh par an et la quantité d'EnR produite représente 11,3% de cette consommation. Les objectifs de production d'EnR sur le Pays Vallée de la Sarthe visent à porter cette proportion à 33% d'ici à 2030.



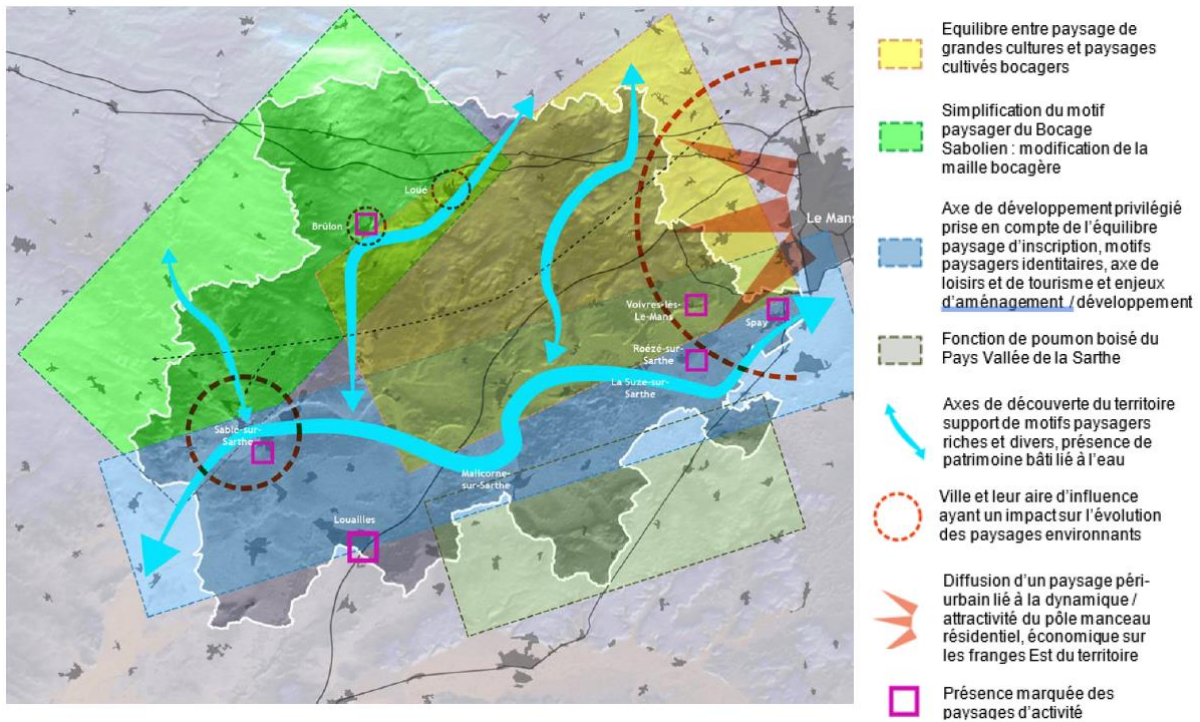
Le Paysage du Pays Vallée de la Sarthe : entre vallées, forêts et bocage

Situé au cœur de la vallée de la Sarthe, le territoire présente une grande diversité d'occupation du sol. Les espaces naturels se caractérisent principalement par une mosaïque de prairies, de cultures et de forêts.

Le territoire compte 7 sites inscrits et sites classés, 5 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II et 49 ZNIEFF de type I couvrant en majorité, des zones boisées du territoire, ainsi qu'un site appartenant au réseau Natura 2000 : « Le bocage à Osmoderma Eremita entre Sille-le-Guillaume et Grande-Charnie » (FR 5202003).

Le territoire est traversé par la Sarthe selon un axe Est-Ouest. De nombreux affluents plus ou moins importants (l'Erve (83 km), la Vègre (83 km) et la Gée (30 km)) viennent se jeter dans ce cours d'eau formant ainsi un réseau hydrographique bien développé. La plus grande partie du territoire appartient au bassin versant de la Sarthe sur lequel deux schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sont présents : SAGE Sarthe Aval et SAGE du Bassin du Loir.

Carte de synthèse des évolutions des entités paysagères du Pays Vallée de la Sarthe :



2. POURQUOI UN « PLAN PAYSAGE & TRANSITION ENERGETIQUE » ?

Les objectifs de la démarche :

Le projet a pour objet « l'élaboration d'un Plan Paysage et Transition Énergétique à l'échelle du Pays Vallée de la Sarthe. » Cette démarche permettra de dessiner le « Paysage d'énergies souhaitable » de 2030 et de 2050, qui corresponde aux objectifs du PCAET et qui soit cohérent avec le SCOT.

L'objectif étant de massifier les projets de production d'énergies renouvelables, en les rendant cohérents avec la préservation du paysage et donc « désirables » pour le plus grand nombre. La démarche « Plan Paysage » devra notamment permettre de :

1. Dessiner un « paysage d'énergies désiré » et des « objectifs de qualité paysagère » (OQP), permettant d'organiser de manière qualitative et concertée, le développement des énergies renouvelables (bois énergie, éolien, méthanisation, PV) sur le territoire, tout en préservant sa qualité paysagère
2. Elaborer avec un collectif citoyen, un « guide des bonnes pratiques du développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien »
3. Initier la mise en œuvre d'une politique proactive de développement des EnR en « régie » et/ou en partenariat avec les citoyen.ne.s





- La démarche Plan Paysage & Transition Énergétique, c'est travailler avec l'ensemble des acteurs locaux pour :
- ✓ Créer les conditions favorables pour le développement des énergies renouvelables
 - ✓ Appréhender l'évolution des paysages façonnés par l'agriculture
 - ✓ Ouvrir un espace de dialogue « multi-strate » pour allier préservation du paysage et production d'énergies renouvelables
 - ✓ Impliquer les citoyens dans le « Paysage d'énergies de demain »

Contenu et déroulement du projet :

La démarche d'élaboration du « Plan Paysage et Transition Énergétique » comportera 4 phases :

- ✓ Phase 1 : Cadrage, lancement de l'étude et de la mobilisation citoyenne
- ✓ Phase 2 : Diagnostic paysager et énergétique
- ✓ Phase 3 : Stratégie du Plan Paysage & Transition Énergétique
- ✓ Phase 4 : Définition du plan d'actions

A titre indicatif :

Durée de la mission : 18 à 20 mois	Phase 1 Lancement 3 à 4 mois	Phase 2 Diagnostic 5 mois	Phase 3 Stratégie 5 mois	Phase 4 Plan d'actions 5 à 6 mois
	Mai à août 2023	Sept à janvier 2024	Février à juin 2024	Juillet à dec 2024
Calage technique				
COFIL 1				
Enquête en ligne				
Tirage au sort du collectif citoyen				
3 lectures paysage				
3 demi-journées EnR				
COFIL 2				
Séminaire Diagnostic et enjeux				
Séances de travail collectif citoyen				
Atelier prospectif				
3 ateliers OQP				
COFIL 3				
1 atelier plan d'actions				
COFIL 4				
3 présentations en CDC				
1 présentation CS Pays				